

Paris le 4 juillet 2015

Monsieur le Président,

Vous avez bien voulu nous transmettre, par courrier du 26 juin 2015, un dossier conjoint avec la Société d'encouragement du Cheval Français. Nous relevons d'ores et déjà que ce dossier fait état de **plusieurs réformes essentielles pour assurer la soutenabilité financière de la société mère dont vous avez la charge**. Ainsi, **vous confirmez le maintien, dans la durée, du gel des encouragements**. Vous vous engagez concomitamment à **réduire le nombre des courses de galop** en France afin de concentrer le nombre de partants vers les réunions « premium », et à **refondre le calendrier** des courses, ce qui devra permettre de réduire les charges au sein de la filière. Vous programmez une **réduction significative des coûts globaux de production et de diffusion des images (GTHP et EQUIDIA) et de l'AFASEC**, dans le prolongement des audits et programmes menés en 2015.

Dans la mesure où ces actions, que nous saluons, **ne permettent néanmoins pas d'atteindre l'équilibre à l'horizon triennal** que nous avons fixé dans notre courrier de 20 mars dernier, nous avons demandé à nos services de procéder à un examen approfondi de votre dossier afin qu'une réponse puisse vous être adressée, ainsi qu'au Président du Trot, comprenant **des propositions** permettant à **minima** de sécuriser la mise en œuvre rapide et effective de l'ensemble de ces mesures d'économies, et le cas échéant de les préciser ou les compléter.

Vous nous avez par ailleurs soumis pour **approbation** le dossier relatif au projet de reconstruction de l'hippodrome de Longchamp, comme le prévoit l'article 31 du décret n°97-456 du 5 mai 1997 relatif aux sociétés de courses de chevaux et au pari mutuel.

Nous notons avec intérêt que la modernisation de l'hippodrome permettra de donner un nouvel élan aux courses hippiques à Longchamp. France-Galop sera ainsi doté d'un hippodrome plus accueillant, qui devra être adapté à sa clientèle nationale et internationale et **reposer sur un nouveau parcours client, en cohérence avec les travaux relatifs au marketing commun des courses**.

Sur le plan financier, ce projet s'avère néanmoins **très onéreux pour les finances de France-Galop** : le coût global de l'opération, d'après le dossier que vous nous avez transmis, s'élève à 138 M€. Au total, compte tenu des 50 M€ apportés par le *Qatar Racing and Equestrian Club* (QREC), **ce sont 88 M€ qui devront donc être financés sur votre propre trésorerie**.

Compte tenu de l'opportunité qu'il présente pour les courses françaises, **ce projet recueille notre approbation**. Afin que l'impact de cette opération sur la trajectoire financière et la trésorerie de votre association, soit maîtrisé, nous subordonnons toutefois cet accord aux **trois conditions préalables suivantes**.

D'une part, la contribution du QREC devra être confirmée. Elle devra par ailleurs être pleinement **sécurisée sur le plan juridique et fiscal**.

D'autre part, **vous devrez présenter et faire approuver par votre conseil d'administration** un plan d'actions précis et documenté engageant France-Galop et permettant l'atteinte des objectifs suivants :

1) Le retour sur investissement du projet devra être maximisé **en augmentant** le nombre de réunions prévues sur le nouvel hippodrome de Longchamp. Nous vous invitons ainsi à étudier et programmer les modifications nécessaires à cet égard (**piste en sable fibré, éclairages**).

2) Parallèlement à l'investissement que vous prévoyez sur l'hippodrome de Longchamp, un effort de **rationalisation** devra être mené sur les hippodromes parisiens, aujourd'hui **trop nombreux**. Le principe de la **suppression d'un hippodrome parisien devra être acté dans le plan d'actions**. **Cette suppression devra être intégrée dès l'année prochaine dans la stratégie de l'entreprise.**

3) le coût du projet devra être maîtrisé conformément au budget prévisionnel, et France-Galop se dotera de la **gouvernance** requise à cette fin. L'ensemble des **dérives de coût** qui pourraient être constatées devront **être gagées**, au sein du budget de France-Galop, par des **économies supplémentaires**.

Le comité stratégique de l'Institution des courses hippiques assurera un suivi attentif du plan d'actions.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Christian ECKERT

Stéphane LEFOLL